

Inscription pour la ronde historique de la  
pierre percée, organisée par le CLAPTEAM

---

10/06/2018

---

# ARTICLE 1 : GENERALITES

---

## 1ere Ronde Historique de la Pierre Percée

### Secrétariat

Président : Mr CORREARD Kevin

Adresse :  
CLAP TEAM chez M. Marc luyat  
3 Rue Jean BONNOIT  
38119 PIERRE CHATEL  
Tél. 06 77 80 00  
Mail : info@clapteam.fr

### Responsables de la manifestation

Directeur de la manifestation	MARC LUYAT
Directeur(s) adjoint(s)	KEVIN CORREARD

### Description de la manifestation.

Il s'agit d'une ronde historique, pour voitures d'époque ou d'exception, sans notion de chronométrage. Tous les détails se trouvent dans ce règlement.

Le parcours sera représenté en fléché métré via le road book de 200 kms maximum sans horaires fixes ni moyenne imposée.

# ARTICLE 2 : PROGRAMME

---

Clôture des inscriptions	31 MAI 2018 ou au nombre maxi de véhicules
Accueil des participants	10 JUIN 2018 : 8h à 9h à Pierre-Châtel
Vérifications administratives, techniques :	10 JUIN 2018 : 8h à 9h à Pierre-Châtel
Départ de la 1ère voiture :	10 JUIN 2018 : 8h30 à Pierre-Châtel
Arrivée de la 1ère voiture	10 JUIN 2018 : 12h à Pierre-Châtel

# ARTICLE 3 : VÉHICULES AUTORISÉS À PARTICIPER CONFORMITÉ ÉQUIPEMENTS

---

Sont admis :

- Les voitures et motos anciennes, régulièrement immatriculées avant 1990
- Les véhicules plus récents mais à caractère sportif ou exceptionnel

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 100 pour la balade Touristique. Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et ou de la manifestation, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, non conforme au règlement ci-dessous, non conforme aux normes techniques ou administratives.

## VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire le véhicule
- l'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord
- les pièces afférentes au véhicule engagé : Carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

## VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi que les normes techniques du présent règlement.

Les organisateurs effectueront des vérifications portant essentiellement sur :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état, ne pas dépasser la carrosserie
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la Route.
- Présence d'un cric, d'une roue de secours en état, d'un triangle et d'un gilet de sécurité par occupant
- Ceintures de sécurité (pour les véhicules postérieurs au 1<sup>er</sup> Septembre 1967) si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur.

Le départ sera refusé aux véhicules :

- Dont l'aspect de présentation et la conformité ne correspondent pas avec les déclarations portées sur l'engagement.
- Dont les plaques d'immatriculation ne sont pas conformes au code de la route.

## ARTICLE 4: DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

---

Le parcours officiel est gardé secret jusqu'au moment du départ. Le parcours est décrit dans un carnet de route.

L'attribution des numéros et l'ordre des départs sont laissés à la discrétion de l'organisateur. Les départs seront donnés par un contrôleur.

Chaque participant recevra avant départ le détail de l'itinéraire, le kilométrage et le détail des zones dites de prudences (ex: villages avec forts mouvements piétons) , les additifs au présent règlement si nécessaire.

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux Arrêtés Municipaux des agglomérations traversées.

Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

En cas d'arrêt le participant se signalera de manière claire et précise au moyen de son triangle de sécurité et/ou de ses feux de détresse, si son véhicule présente un danger ou un risque quelconque.

Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de la manifestation la permanence des organisateurs et des points d'étape.

Tout participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

## ARTICLE 5 : PUBLICITE SUR LES VOITURES

---

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire. Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :

- ne soient pas de caractère injurieux ou politique, ne soient pas contraires aux dispositions légales en vigueur
- n'empiètent pas sur les endroits réservés à la publicité de l'organisateur
- n'empêchent pas la visibilité de l'équipage à travers les vitres,

## ARTICLE 6: ASSURANCE

---

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents, en complément du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

### SANCTIONS

L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- Conduite dangereuse
- Infraction grave au code de la route
- Comportement inamical envers les organisateurs, les officiels, ou les autres participants
- Falsification des documents de contrôle, etc.....
- Non règlement des frais d'engagement

## ARTICLE 8 : APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE

---

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et acceptant de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel. AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants. Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

## ARTICLE 9 : ENGAGEMENT

---

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser à l'ordre de « CLAP TEAM »

A renvoyer a : l'adresse :  
CLAP Team Chez Mr MARC LUYAT  
3 Rue Jean BONNOIT hammeau de SERSIGAUD  
38119 PIERRE CHATEL

Le nombre des engagés est fixé à 100 véhicules pour l'épreuve  
Clôture des inscriptions le 31 mai 2018 au soir ou au nombre maxi de véhicules admis

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

Pour le véhicule +conducteur et navigateur	65 €
Pour 1 moto, son conducteur et son passager	55 €
Repas supplémentaire adulte	20 €
Repas supplémentaire enfant	10 €

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant des droits de participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas les droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, qui n'aura pas averti les organisateurs avant le 1<sup>er</sup> mai ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, (sauf cas de force majeure) une somme 20 € restant acquise à l'organisation pour couvrir une partie des frais déjà engagés.

Les droits d'engagement comprennent :

- La plaque de l'événement
- Le carnet de route
- Le repas de midi
- Le petit déjeuner d'accueil

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer la feuille d'engagement annexée au présent règlement, accompagnée du chèque de réservation à l'ordre de l'Ecurie Alpes ainsi que les photocopies des documents demandés.

Tout participant venant s'inscrire sur place le jour de l'épreuve est soumis aux restants de place libre et ne pourra bénéficier de la restauration du midi (repas du midi pris chez un traiteur )

# Feuille d'engagement pour le 10 juin 2018

---

*Barrer les mentions inutiles :*

Auto Moto Equipage féminin  
PILOTE COPILOTE

## PERSONNE

Nom : Prénom :  
Date de naissance :  
N° de permis :

Adresse :  
Code postal : Ville :  
Tél : Courriel :

Membre du club : .....

## VEHICULE

Marque : Type :  
Mise en circulation : Immatriculation :  
Date de validité du contrôle technique :

## ASSURANCE

Compagnie : N°contrat :

## ENGAGEMENT

Auto + conducteur et navigateur 65 € x ....  
Moto + conducteur et passager 55€ x ....  
Repas supplémentaire adulte : 20 € x ....  
Repas supplémentaire enfant (-12 ans) : 10 € x ....

Engagement à renvoyer avec Chèque de réservation à l'ordre de :  
CLAP TEAM Chez Mr MARC LUYAT  
3 Rue Jean BONNOIT Hammeau de SERSIGAUD  
38119 PIERRE CHATEL

Renseignements : tél. 06.77.80.75.00 ou 06.72.18.73.64 Courriel : [info@clapteam.fr](mailto:info@clapteam.fr)

Clôture des engagements le 31 mai 2018

Je déclare exacts les renseignements portés sur ce bulletin d'engagement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités concernant l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à moi-même dans quelques conditions que ce soit et adhère à l'état d'esprit convivial de cette ronde, ce, après avoir pris connaissance du règlement de cette manifestation du 10 juin 2018

Date : Signature :